



MA VILLE N'EST PAS À VENDRE !

Pierre-Bénite s'engage pour
la défense du service public



PIERRE-BÉNITE: ZONE HORS AGCS





LIBÉRALISATION GLOBALE, RÉSISTANCES LOCALES

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)... Voilà des sigles méconnus du grand public. Et même des préoccupations qui peuvent nous paraître très lointaines, à nous, habitants de Pierre-Bénite.

Pourtant, les décisions prises dans **ces instances internationales nous concernent directement**. Et bouleverseront notre quotidien si nous ne nous mobilisons pas dès maintenant ! À l'échelle internationale, l'OMC est en train de procéder au démantèlement progressif de nos services publics. Activités scolaires, cantine municipale, subventions aux clubs, programmation culturelle, action sociale... Tout pourrait être amené à disparaître dans une grande braderie marchande **négociée à l'écart du contrôle des citoyens**.

Afin de s'élever contre ce processus antidémocratique, **un réseau d'élus et de collectivités territoriales s'est constitué pour demander la suspension de cet accord international**. Plus de 800 collectivités françaises se sont ainsi déclarées symboliquement "zones hors-AGCS", dont une vingtaine de régions et autant de départements.

Le conseil municipal de Pierre-Bénite s'est positionné contre ce texte dès 2005. En tant qu'élus locaux, et comme citoyens du monde, **nous avons jugé plus que jamais nécessaire de vous informer des raisons de notre engagement**. Nous appelons maintenant de nos vœux l'ouverture d'un vaste débat international sur l'AGCS.

Serge Tarassioux
Maire de Pierre-Bénite

INTERVIEW DE MIREN SERVONNET, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE



“ L'AGCS, UN ACCORD COMMERCIAL MÉCONNU DU GRAND PUBLIC ”

L'OMC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

“L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est une instance internationale qui regroupe près de 150 États. **Elle définit le fonctionnement des échanges commerciaux entre les pays.** Les 25 membres de l'Union Européenne sont représentés à l'OMC par un commissaire européen, c'est à dire un haut-fonctionnaire qui n'a aucun compte à rendre devant les électeurs.

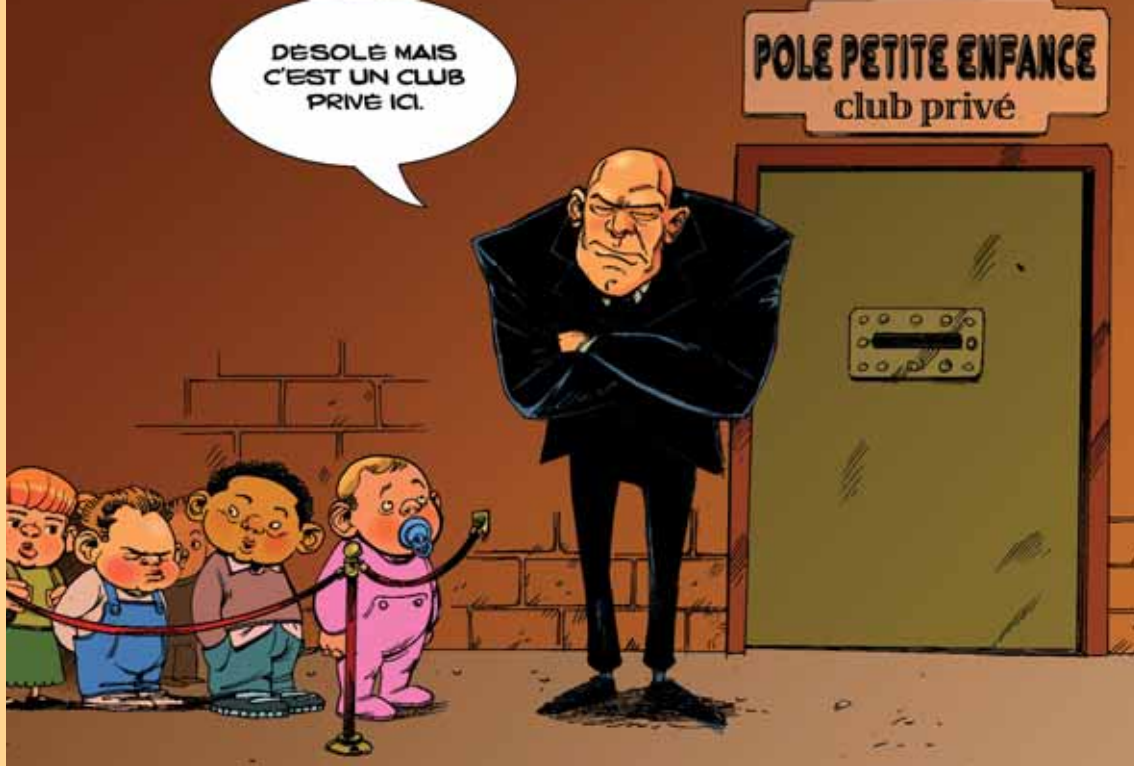
L'OMC prône une libéralisation toujours plus poussée des échanges et souhaite supprimer les réglementations sociales et environnementales qu'elle considère comme des obstacles au commerce. Son pouvoir est très étendu puisque l'OMC vote les règles internationales, les fait appliquer et sanctionne les pays réfractaires. Jamais une organisation moderne n'a autant renié la démocratie, à savoir les principes de séparation des pouvoirs et de contrôle citoyen.”

QUE SIGNIFIE LE SIGLE "AGCS" ?

"En 1994, l'OMC lance l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) sans que les médias n'en informent le grand public. **Ce texte prévoit que les États membres de l'OMC s'engagent à libéraliser progressivement tous les domaines de leur économie**, à l'exception de rares secteurs tels que l'armée, la justice, la banque centrale ou l'état civil... Des services tels que l'éducation ou la santé devraient ainsi être bradés à terme pour satisfaire l'appétit des multinationales, le texte faisant en sorte qu'il ne soit plus possible de revenir ensuite en arrière. Pour prendre la mesure de l'AGCS, **nous avons tenu à présenter très concrètement les effets dramatiques qu'engendrerait ce texte à l'échelle de Pierre-Bénite** si les négociations commerciales se poursuivaient avec succès."

COMMENT S'OPPOSER À CET ACCORD COMMERCIAL ?

"La municipalité de **Pierre-Bénite a pris officiellement position contre cet accord et s'est engagée dans le Réseau des Élus et des Collectivités "hors-AGCS"**. Nous devons maintenant informer les Pierre-Bénitains et les acteurs locaux des enjeux de cette lutte pour susciter une prise de conscience citoyenne. S'opposer à l'AGCS, c'est pour les élus que nous sommes un combat quotidien : **défendre un service public de qualité accessible à tous** et refuser de réduire les activités humaines à leur valeur marchande, voilà notre ligne de conduite pour Pierre-Bénite."



Aujourd'hui, la Ville met en place une garde et des temps d'étude après l'école. Avec l'AGCS, la municipalité devrait pouvoir accorder une aide égale à toute entreprise de cours privés, afin de respecter la libre concurrence. **Contrainte financièrement, la Ville cesserait d'offrir la garde et le temps d'étude après l'école** aux parents et seules les familles les plus aisées s'en sortiraient.



AVEC L'AGCS...

LES SERVICES MUNICIPAUX SONT AMENÉS À DISPARAÎTRE !

* **L'ARTICLE 19** de l'AGCS stipule qu'il faut "parvenir progressivement à un plus haut degré de libéralisation" et que "les négociations doivent réduire ou éliminer les obstacles au commerce des services".

Aujourd'hui, la Ville gère la restauration scolaire, rémunère une diététicienne pour concevoir des menus équilibrés et propose un temps d'animation aux enfants. Avec l'AGCS, la municipalité devrait accorder une aide égale à tout autre restaurant collectif ou restauration rapide, afin de respecter la libre concurrence. **Contrainte financièrement, la ville fermerait la cantine et les enfants ne seraient plus encadrés.**

Aujourd'hui, la Ville assure le financement du cinéma municipal de la Maison du Peuple, qui propose une programmation "art et essai" pour les Pierre-Bénitains. Avec l'AGCS, la municipalité devrait pouvoir accorder une aide égale à tout autre cinéma ou vidéoclub, afin de respecter la libre concurrence. **Contrainte financièrement, la ville fermerait le cinéma municipal et les habitants n'auraient accès qu'aux films des grands studios de production.**



Aujourd'hui, la Ville subventionne les clubs sportifs pour l'organisation de leurs activités et les liens qu'ils créent entre les Pierre-Bénitains. Afin de respecter la libre concurrence, la municipalité devrait désormais subventionner à la même hauteur toute entreprise de sport qui en ferait la demande, ce qui l'amènerait à se désengager de ce secteur. **Les subventions associatives seraient annulées** et les clubs paieraient désormais l'accès aux équipements sportifs de la ville.



AVEC L'AGCS...

LES ASSOCIATIONS NE SONT PLUS SOUTENUES PAR LA VILLE !

* **L'ARTICLE 15** de l'AGCS stipule que les subventions "occasionnent des distorsions sur le commerce des services" et que l'objectif des négociations commerciales est soit de les éliminer, soit de les donner à tous les opérateurs en faisant la demande.

Aujourd'hui, la Ville met à disposition un local pour le service de soins infirmiers et d'aide à domicile (SSIAD), chargé d'assister au quotidien les personnes âgées. Afin de respecter la libre concurrence, la municipalité devrait désormais prêter des locaux à toute entreprise de ce secteur d'activité qui en ferait la demande, ce qui l'amènerait à ne plus pouvoir être en mesure de prêter de local à quiconque.
Le SSIAD fermerait ses portes.

Aujourd'hui, la Ville finance activement le centre de santé Benoît Frachon qui propose tout un panel de soins sur Pierre-Bénite, au cœur de la commune. Afin de respecter la libre concurrence, Pierre-Bénite devrait désormais verser une aide égale à tout prestataire médical qui en ferait la demande, rendant impossible une aide ciblée sur ce secteur. **Le centre de santé, en déséquilibre financier, fermerait donc ses portes.**



Aujourd'hui, la ville prend en charge une partie du coût des repas de la cantine municipale en fonction du revenu des parents. Une famille au RMI ne paie ainsi qu'un euro pour le repas de son enfant. **Avec l'AGCS, la ville devrait cesser cette aide financière** afin de respecter la libre concurrence avec les restaurateurs.



AVEC L'AGCS...

LA VILLE NE PEUT PLUS AIDER LES FAMILLES LES PLUS MODESTES !

* **L'ARTICLE 15** précise qu'une subvention est "une contribution financière des pouvoirs publics" ou une "forme quelconque de soutien des revenus et des prix (...) si un avantage est ainsi conféré". Les subventions "occasionnent des distorsions sur le commerce des services".

Aujourd'hui, la ville subventionne les colonies d'été afin que chaque enfant puisse partir en vacances. Pour épauler les familles les plus modestes, 40 à 70% des frais du voyage sont pris en charge par la municipalité. Avec l'AGCS, **la ville devrait supprimer cet avantage tarifaire sur les séjours de vacances** afin de respecter la libre concurrence avec les agences de voyage.

Aujourd'hui, la Ville propose lors de chaque vacances scolaires des stages sportifs à l'attention des enfants. Cet éveil gratuit à des activités variées est un coup de pouce financier aux parents. **Avec l'AGCS, la Ville devrait renoncer à ces stages sportifs gratuits** afin de respecter la libre concurrence avec les agences de sport.



Aujourd'hui, l'employé municipal de Pierre-Bénite est soumis à la législation sociale française. Avec l'AGCS, la mairie pourrait recruter des travailleurs étrangers, sans être réellement obligé d'appliquer la législation sociale en vigueur en France. Ainsi, un employé chinois serait bien plus avantageux qu'un employé pierre-bénitain. **Le droit du travail serait dès lors nivelé par le bas et le salarié moins bien protégé.**



AVEC L'AGCS...
LE DROIT SOCIAL EST SACRIFIÉ !

* L'ARTICLE 6 indique que l'OMC peut imposer aux Etats membres de lever "les entraves non nécessaires au commerce "en faisant retirer toute loi jugée" plus rigoureuse que nécessaire".

Aujourd'hui, pour la réalisation d'un chantier, la Ville peut décider de poser comme critère de sélection d'une entreprise l'obligation d'employer une personne en réinsertion. **Avec l'AGCS, cette clause sociale serait désormais considérée comme un obstacle** technique "non nécessaire" au commerce et devrait donc être supprimée des marchés publics.

Aujourd'hui, la Ville peut choisir d'acheter des produits labellisés "commerce équitable" qui assurent la juste rémunération des travailleurs des pays en voie de développement. **Avec l'AGCS, ce critère de sélection éthique ne pourra plus être pris en compte** : en effet, "chaque membre accorde (...) à tout fournisseur de service d'un État membre un traitement non moins favorable à celui qu'il accorde à tout autre membre".



Aujourd'hui, pour éditer son journal municipal, la Ville fait appel à un imprimeur labellisé qui utilise des produits spécifiques non-polluants. Avec les accords commerciaux de l'OMC, **la municipalité ne pourrait plus exiger de son prestataire des normes environnementales** aussi strictes, "plus rigoureuses que nécessaires".

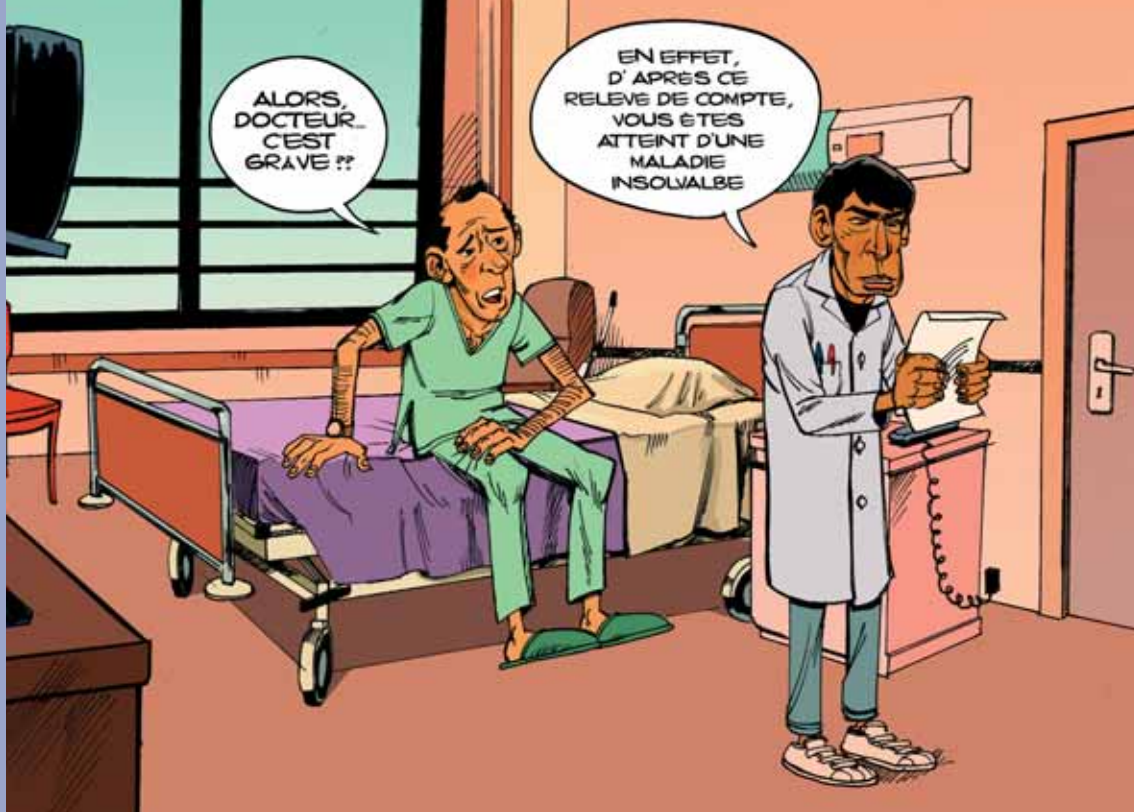


AVEC L'AGCS...
L'ENVIRONNEMENT N'EST PLUS RESPECTÉ !

Les désaccords commerciaux sont tranchés sur la bases des règles de l'AGCS et des accords "transverses" négociés à l'OMC. L'accord "TBT" prévoit l'élimination des obstacles techniques au commerce ; l'accord "SPS" édicte des normes sanitaires souvent moins exigeantes que les réglementations nationales et les recommandations de l'organisation mondiale de la santé.

Aujourd'hui, la Ville propose un repas de qualité à la cantine municipale. Avec les accords commerciaux de l'OMC, **la municipalité ne pourrait plus commander des produits issus de l'agriculture biologique**, le critère environnemental pouvant être considéré comme un "obstacle non nécessaire au commerce".

Aujourd'hui, la Ville applique naturellement le principe de précaution en composant les menus du restaurant municipal. **Avec les accords commerciaux de l'OMC, la Ville ne pourrait plus refuser l'achat de bœuf aux hormones ou d'OGM** sans être en mesure d'apporter la preuve scientifique que ces produits peuvent comporter un risque pour l'être humain (sauf à dédommager financièrement les entreprises des "préjudices subis").



Avec l'AGCS, le centre de santé Benoît Frachon devrait fermer ses portes. Libre concurrence oblige, la Ville devrait se désengager financièrement de l'association.



LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE PIERRE-BÉNITE HORS AGCS

Extrait de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} février 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Demande la diffusion publique immédiate du contenu des discussions AGCS.
- Demande un moratoire de l'application de l'accord AGCS.
- Demande l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations.
- Prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui sera faite par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public.
- Déclare la ville de Pierre-Bénite "zone non AGCS".
- Décide que la ville de Pierre-Bénite adhère à l'association Réseau National des Élus et Collectivités hors AGCS.



Avec l'AGCS, la municipalité ne pourrait plus assurer le financement de la Maison du Peuple car elle devrait pouvoir accorder une aide égale à tout autre cinéma, afin de respecter la libre concurrence. Les films d'art et d'essai seraient rayés des programmes et les Pierre-Bénitains n'auraient plus accès qu'aux grosses productions.



CONTRE LA MARCHANDISATION DU MONDE, UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Avec plus de 64% des suffrages pour le "non" lors du référendum sur le traité constitutionnel européen, les Pierre-Bénitains ont indiqué clairement leur rejet du libéralisme et des politiques libérales. Le "non", c'est une conviction généreuse et solidaire. C'est la volonté d'une renégociation et d'une réorientation des politiques européennes sur d'autres bases que la loi de la concurrence libre et non-fauscée.

- * L'emploi pour tous : construire une sécurité d'emploi et de formation
- * Santé et retraite, un haut niveau de protection sociale
- * Une ville humaine et solidaire : un droit au logement garanti
- * Faire respecter une véritable égalité des droits : lutter contre les discriminations basées sur l'origine des personnes
- * Services publics : le choix de l'égalité, de la solidarité, de la maîtrise citoyenne
- * Faire respecter une égalité effective entre hommes et femmes
- * Culture : la création dégagée des logiques financières
- * Agir pour un développement durable et solidaire : le choix des entreprises sur des critères environnementaux et sociaux.

CONTACTS:

Ville de Pierre-Bénite
04 78 86 62 34
www.pierrebenite.fr

Réseau national des élus
et collectivités hors-AGCS
www.hors-agcs.org

